

de faire des cadeaux de \$500,000 sans entamer leur capital, les pères de familles doivent au moins avoir les moyens de payer la valeur de l'éducation donnée à leurs enfants.

Pourquoi les maisons d'éducation supérieure ne se concerteraient-elles pour établir une échelle de prix plus raisonnable? Prétendre donner l'éducation collégiale, pension comprise, pour \$100 par année, ou sans pension pour \$10, nous a toujours paru d'un ridicule achevé. C'est à peine le prix de l'école primaire. C'est le tarif des asiles d'aliénés, qui ne fournissent en plus que le vêtement, lequel est de seconde main.

Les collèges anglais, à nos côtés, font payer \$500 ou \$600 pour le même article, et ont ainsi le moyen de donner une éducation complète en tous genres, l'hygiène et le bain compris, tandis que nos institutions n'ont pas toujours les moyens de payer leurs professeurs.

Nous visitons récemment le collège de Lévis, un brave établissement qui progresse remarquablement en dépit de tout. Son origine date de 1854, mais ce n'est qu'en 1875 que feu Mgr Déziel, à force de travail, l'a réellement fondé sous sa forme actuelle. Aujourd'hui l'institution est logée dans un vaste immeuble qui va toujours grandissant, composé d'un bâtiment central occupé par le corps enseignant et de deux ailes latérales respectivement consacrées au cours classique et au cours commercial dont la durée est de six années chacun; ajoutons encore une monumentale chapelle commencée en 1891 et restée inachevée faute de ressources.

Ce collège, disons-nous, a montré une vitalité extraordinaire et fait hardiment son chemin. On n'y compte pas moins de 416 élèves, dont 219 pensionnaires, la plupart suivant le cours commercial. A l'heure qu'il est, on y est déjà à l'étroit.

Le prix comme ailleurs est de \$10 par année pour les externes et de \$100 pour les pensionnaires. Croit-on qu'à \$25 ou \$30 par an on ne trouverait pas tout autant de sujets pour l'externat, et que le cours classique, pension comprise, ne serait pas encore à bon marché à \$200 par année? Il y aurait peut-être moins d'élèves? soit; mais la qualité y gagnerait assurément, et les frais d'entretien seraient moindres. Au lieu d'un revenu de 10% sur le capital, on en toucherait 20% avec moins de dépense.

Pourquoi ne ferait-on pas comme dans le commerce? Nous vivons dans un siècle d'argent. Il faut suivre le cours du marché. Les gros manufacturiers se réunissent tous les trois mois et remanient constamment leur échelle de prix. Nous ne voyons pas pourquoi

les corps enseignants ne se concerteraient pas de même. Ce serait le premier pas dans la voie du relèvement du niveau éducationnel, qui est à l'heure qu'il est outrageusement avili.

—o(o)§§§(o)—  
ENCOURAGEONS LES INDUSTRIELLES LOCALES

Depuis que notre journal existe, nous n'avons cessé de donner à nos concitoyens un conseil assurément très légitime: à prix égaux, et même à une légère différence de prix, donner toujours la préférence aux institutions québécoises.

Voilà une excellente occasion de mettre cet avis en pratique. L'idée n'est pas de nous, mais d'un grand négociant de la Haute-Ville, ce qui prouve que notre parole est tombée en bonne terre.

C'est maintenant, on le sait, l'époque des renouvellements d'assurance contre les incendies. Ces jours-ci, le marchand dont nous venons de parler, et qui a des polices à renouveler pour une quinzaine de mille dollars, nous disait:

—Puisque maintenant les compagnies ont enchéri les primes d'assurance pour les magasins de nouveautés, de quincaillerie et de grains et farines, il me semble que nous n'avons pas à hésiter. On est venu me prévenir hier que mes assurances seraient périmées d'ici à quelques jours, et que j'aurais à payer plus cher.—Très bien, ni je réponds à l'agent, je ne vous renouvelerai pas mes risques.—Mais! m'a-t-il dit, vous ne ferez mieux nulle part ailleurs; le tarif est signé par toutes les compagnies.—C'est parfait, ai-je répliqué; mais alors je suis parfaitement libre d'aller où je voudrai, et comme les prix sont les mêmes partout, je vais donner la préférence à l'unique compagnie québécoise. L'Assurance de Québec a été fondée ici même au commencement du siècle; ses actionnaires sont mes concitoyens, il n'est que juste de leur donner la préférence.

Voici qui est parfaitement rationnel, et nous espérons que la masse des assurés de Québec vont imiter ce bel exemple en portant leurs risques à l'Assurance de Québec. Ceci n'est pas une réclame; nous n'avons pas vu, pas même consulté un seul directeur de cette compagnie sur le présent article, de crainte qu'il ne nous dissuadât de le publier. Parlant donc sur notre propre et unique responsabilité, nous disons à nos concitoyens: Voulez-vous casser les reins au monopole? Exercez votre discrétion. Transférez vos polices des compagnies étrangères à l'unique compagnie de Québec. Au moins cet argent restera à Québec, et n'ira pas grossir les bénéfices d'étrangers qui vous plument et se moquent de vous.

Si notre conseil est suivi, la "Québec"

sera bientôt en position de se retirer du "combine" et d'adopter un tarif convenable pour Québec et pour les autres villes qui, elles aussi, ont à se plaindre des exactions de la "Fire Underwriters' Association." On dira peut-être que la "Québec" n'a pas les reins assez forts. Bah! elle trouvera bien quelque puissante compagnie pour couvrir ses nouveaux risques, et puis, nous le demandons, Québec n'est-il pas aujourd'hui la ville la mieux protégée contre les incendies? Qu'on fasse l'addition des pertes subies par la propriété québécoise depuis le parachèvement de notre organisation municipale. Depuis 1889, ces pertes ne se sont pas élevées à \$75,000 par année. Qu'est-ce que cela réparti sur une population de 70,000 âmes, sur \$32,000,000 de propriété assurable? Quand on voit 27 assurances étrangères installées ici et faisant de bonnes affaires, n'est-il pas raisonnable de supposer qu'avec les seules risques locaux, l'Assurance de Québec aurait de quoi vivre et s'enrichir?

Nous avons l'an dernier, le 17 mai 1895, publié des statistiques qui n'ont jamais été réfutées. Ces chiffres, recueillis aux meilleures sources et déposés de record dans les archives du Conseil de Ville, établissent que de 1881 à 1884 inclusivement, c'est-à-dire avant la construction de l'aqueduc actuel, Québec avait subi par le feu une perte totale de \$2,145,644, soit une moyenne annuelle de \$538,411. De 1885 à 1889, immédiatement après l'ouverture de l'aqueduc, les pertes d'incendie à Québec sont tombées à \$271,422, soit une moyenne annuelle de \$54,285: 90% de moins que pour la période précédente. De 1890 à 1894 inclusivement, c'est-à-dire après l'annexion de St-Sauveur qui a naturellement accru les risques, les pertes d'incendie ont été de \$355,272, soit une moyenne annuelle de \$71,054.

Ce qui veut dire que la Cité de Québec a dépensé plus d'un million de piastres en construction d'aqueduc et de postes de pompiers, en réparations de rues, en doublant son personnel de pompiers, pour diminuer des trois-quarts les risques de Compagnies étrangères qui logent à peine convenablement leurs agences sur la rue St-Pierre et ne dépensent pas un sou sur la propriété, afin de payer le moins de taxes que possible.

Et pour récompenser les contribuables de Québec, la "Fire Underwriters' Association," dont la tête est à Montreal, fait mine de préparer une réduction de tarif; elle envoie ici un assesseur montréalais pour refaire l'évaluation de la propriété, puis un beau matin, on constate que le changement le plus notable est une augmentation de tarif sur certains genres de commerce pourtant bien peu inflamma-

bles,  
farin  
quel  
Pr  
deve  
Pour  
grati  
a 15  
la ci  
laité  
Co  
et le  
mine  
n'est  
resté  
mes c  
aux t  
tréal.  
frisse  
un d  
rons  
toyen  
man-  
de l'a  
  
ENCO  
  
No  
un m  
velle c  
élabor  
à l'éva  
des vi  
Voi  
cipaux  
annuel  
La qu  
de ple  
ciale e  
questi  
Nous  
ment c  
versati  
  
Vou  
tème a  
donne  
municipi  
à chica  
tous le  
judicia  
pertise  
été à n  
près, et  
élaboré  
suis con  
vénient  
aussi p  
tous les  
  
A qu  
tème ac  
  
Au s  
d'en jete  
nes char